



DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ ET PASSEPORT

Attention !

Les dossiers sont recevables uniquement sur rendez-vous pris via notre site internet <https://www.gareoult.fr/> ou au 04 94 04 94 72. Les délais d'obtention des titres d'identité sont de 4 à 6 semaines, une fois votre dossier **complet** déposé.

Horaires : sur rendez-vous uniquement

- Lundi et mardi de 14h à 16h30
- Mercredi de 9h à 11h et de 14h à 16h30
- Le vendredi de 9h à 11h
- Remise des titres le jeudi sur RDV

Très important

- Le service Etat-civil ne fait pas les photocopies, ne délivre pas de timbres fiscaux, n'effectue pas de photos.
- La présence du demandeur est obligatoire, pour les mineurs ou majeurs protégés la présence du représentant légal est également obligatoire.
- La prise d'empreinte et la signature seront effectuées lors du dépôt du dossier
- Le titre d'identité d'une personne majeure lui sera remis en mains propres
- Le titre d'identité d'une personne mineure ne pourra être remis qu'au représentant légal ayant déposé le dossier, accompagné du mineur lorsqu'il a plus de 12 ans pour le retrait des passeports uniquement.

Effectuez votre pré-demande en ligne puis imprimez le document

- <https://predemande-cni.ants.gouv.fr/>
- <https://passeport.ants.gouv.fr/>

Ou retirez les formulaires Cerfa (papier) à l'accueil de votre Mairie

	DOCUMENTS A JOINDRE A VOTRE DEMANDE
PIÈCES COMMUNES A TOUTES LES DEMANDES	PHOTOGRAPHIES ■ 2 photos d'identité couleur de moins de 6 mois, visage bien de face, éviter les lunettes, expression neutre, sur fond, uni gris ou bleu clair. Taille du visage comprise entre 32 et 36 mm de la racine des cheveux au bas du menton. Plus d'infos...
	JUSTIFICATIF DE DOMICILE AU NOM DU DEMANDEUR (de moins de un an) ■ Quittance de loyer organisme agréé, facture électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou portable, avis d'imposition, attestation d'assurance logement. Les factures électroniques sont acceptées si vous ne recevez plus de factures par courrier (à imprimer). Les attestations de titulaire de contrats ne sont pas acceptées.

	<ul style="list-style-type: none"> ■ Si je suis hébergé(e) : une attestation sur l'honneur de l'hébergeant + justificatif de domicile à son nom + copie de sa pièce d'identité.
SI 1^{ère} DEMANDE	<ul style="list-style-type: none"> ■ Copie intégrale de l'acte de naissance datée de moins de 3 mois
SI RENOUVELLEMENT	<ul style="list-style-type: none"> ■ Carte Nationale d'Identité à renouveler + Photocopie OU ■ Passeport à renouveler + Photocopie
DEMANDE SUITE A UNE PERTE OU UN VOL	<ul style="list-style-type: none"> ■ La déclaration de vol faite en gendarmerie, ou la déclaration de perte à faire en mairie lors du dépôt du dossier. ET ■ Autre titre d'identité sécurisé (passeport ou CNI) ou copie intégrale de l'acte de naissance de moins de 3 mois.
PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR POUR LES PERSONNES MAJEURES :	
<ul style="list-style-type: none"> ■ <i>Suite à un mariage</i> : acte de mariage ou livret de famille ■ <i>Si je suis veuve ou veuf</i> : copie intégrale de l'acte de décès du conjoint pour le nom d'usage ■ <i>Si je suis divorcé(e)</i> : jugement de divorce pour mise à jour du document toujours en cours de validité ■ <i>Pour les majeurs protégés</i> : fournir le jugement de curatelle ou de tutelle (en cas de tutelle, le tuteur devra obligatoirement être présent au dépôt du dossier et à la remise du titre) + pièce d'identité du tuteur. 	
PIECES SUPPLEMENTAIRES A FOURNIR POUR LES PERSONNES MINEURES :	
POUR UNE 1^{ère} DEMANDE :	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Acte de naissance de l'enfant, livret de famille des parents + photocopie 	
POUR UN RENOUVELLEMENT :	
<ul style="list-style-type: none"> ■ CNI / Passeport à renouveler + copie + livret de famille des parents ■ Justificatif d'identité des représentants légaux (père + mère) 	
SI DIVORCE OU SÉPARATION :	
<ul style="list-style-type: none"> ■ Original décision de justice. ■ En cas de garde alternée : justificatifs de domicile des deux parents + titres d'identités + fiche de procédure n°10-2 autorisation de délivrance titre pour mineur signée par les 2 parents. 	
DANS LE CAS DE L'EXERCICE DE L'AUTORITÉ PARENTALE PAR UN TIERS :	
<ul style="list-style-type: none"> ■ La décision de justice prononçant la déchéance ou autorisant la délégation de l'autorité parentale ■ Mineur sous tutelle : fournir le jugement de tutelle (le tuteur devra obligatoirement être présent au dépôt du dossier et à la remise du titre) + pièce d'identité du tuteur. 	

**TIMBRES FISCAUX
OU
ELECTRONIQUES**

EN CAS DE PERTE OU VOL DE CNI

- 25 €

POUR LES DEMANDES DE PASSEPORTS :

- 86 € pour les majeurs
- 17 € pour les mineurs de moins de 15 ans
- 42 € pour les mineurs de 15 ans et plus

OU ACHETER UN TIMBRE FISCAL ?

- Sur internet (timbre fiscal électronique) : timbres.impots.gouv.fr
- Ou
- Au bureau de tabac, à la trésorerie